

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

Présents : Messieurs Jean-Marc DELBOS, Sébastien LAC, Mme Christine LEBRETON, Messieurs Yves GOUTAL, Christian LESCURE, et Mesdames Laetitia BESSE, Danièle DEGOUL SAZOS

Absent excusé ayant donné procuration : Monsieur Philippe MAIMPONTE à Monsieur Sébastien LAC ; Laurent LIEUTAUD à Monsieur Jean-Marc DELBOS ; Monsieur Xavier DAYRAL à Madame Christine LEBRETON

Absents excusés : M. Arnaud BELHOMME

Secrétaire : Mme Christine LEBRETON.

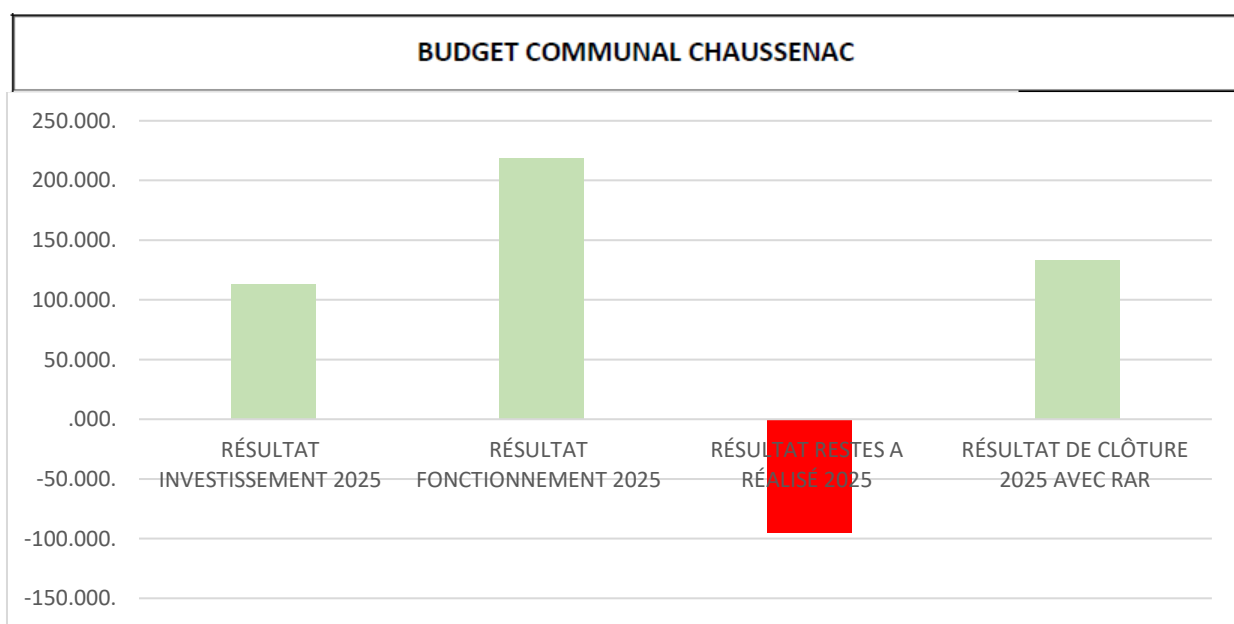
- Approbation à l'unanimité du compte rendu du 10 décembre 2026.
- Compte Financier Unique du Lotissement :
Monsieur le Maire le présente en rappelant qu'il n'y a qu'une seule écriture qui correspond à l'annuité d'emprunt, virée par le budget communal.
Le CFU du Lotissement est voté à l'unanimité.
- Compte Financier Unique de la commune :
Monsieur le Maire rappelle que selon l'article 242 de la loi des finances, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion et représente l'ensemble des opérations en section de fonctionnement et en section d'investissement pour la totalité de l'année 2025.

En Fonctionnement, le total s'élève :

- RECETTES : 427 709.07€
- DÉPENSES : 208 995.82€
- RÉSULTAT D'EXERCICE : +218 714.25€

En Investissement, le total s'élève :

- RECETTES : 196 508.35€
- DÉPENSES : 83 352.41€
- EXCEDENT D'EXERCICE : + 113 155.94€



Au titre de l'exercice 2025, le CFU fait apparaître :

En **section d'investissement**, des recettes de **196 508,35 €** pour des dépenses de **83 352,41 €**, soit un **excédent de 113 155,94 €**.

En **section de fonctionnement**, des recettes de **427 710,07 €** pour des dépenses de **208 995,82 €**, dégageant un **excédent de 218 714,25 €**.

Les **soldes des réalisations cumulés** s'élèvent ainsi à **331 870,19 €**.

Après intégration des **résultats antérieurs reportés** (-103 193,84 €), l'exercice 2025 fait apparaître un **excédent global de 9 962,10 €** avant prise en compte des restes à réaliser.

Les **restes à réaliser (RAR)** s'établissent à :

31 480,00 € en recettes

126 750,00 € en dépenses

Soit un **solde négatif des RAR de -95 270,00 €**.

Après intégration des RAR, le **résultat de clôture 2025 s'établit à 133 406,35 €**.

Conclusion

Le CFU 2025 traduit une gestion globalement excédentaire, portée par un bon niveau d'épargne en fonctionnement et un solde d'investissement positif.

Toutefois, l'impact significatif des restes à réaliser en dépenses vient réduire l'excédent disponible.

La situation financière demeure néanmoins saine, avec un résultat de clôture positif permettant d'aborder l'exercice suivant dans des conditions budgétaires sécurisées.

Le CFU 2025 a été voté à l'unanimité

- Délibération pour démolition de la maison de CHEYSSIOL :

La commune a acheté ce bien immobilier le 28 janvier 2026. Suite à cette acquisition, un cahier des charges a été envoyé aux entreprises intéressées. Deux d'entre elles ont répondu. Après étude des deux propositions, c'est l'entreprise SA TPA qui a obtenu le marché, par 9 voix pour. Elle dispose de 3 mois pour réaliser les travaux.

La séance est levée à 21 h30